

l'instauration d'un mécanisme d'échange d'attachés militaires et la mise en place d'un système permanent de surveillance par satellite.

Ces propositions vont, de toute évidence, dans le sens de la question des centres multilatéraux de réduction des risques nucléaires, mais leur objet est plus général et, dans le cas du modèle discuté plus haut, elles sont propres au contexte européen. Deux questions se posent ici : premièrement, l'exemple européen peut-il s'appliquer à d'autres régions ? Deuxièmement, quel devrait être le rôle des Nations-Unies dans les centres régionaux de réduction des risques ?

À la première question, on peut répondre qu'en Europe, le surarmement des deux blocs en présence et la réticence des populations à accepter de nouveaux conflits sur leur continent excluent presque entièrement l'hypothèse d'un recours à la force pour régler des différends frontaliers. Il n'en va pas de même dans d'autres régions du monde, où l'emploi des armes risque d'être beaucoup plus probable et où les mesures propres à accroître la confiance et la transparence militaire suscitent peut-être beaucoup moins d'intérêt. Étant donné qu'il y a en Europe un ensemble de règles et de pratiques écrites et coutumières qui n'existent pas ailleurs, les praticiens et les analystes ne devraient-ils pas commencer par engager un processus de codification dans d'autres régions du monde ?

Deuxième question : quel rôle devraient jouer les Nations-Unies ? Il est évident que l'ONU se heurte à un certain nombre de difficultés quand il s'agit pour elle de jouer un rôle-clé dans les centres de réduction des risques nucléaires. Tout ce qui a trait au nucléaire est en général strictement confidentiel. Il est peu probable, par conséquent, que les États dotés d'armes nucléaires soient disposés à divulguer aux Nations-Unies (ou à tout autre organisme multilatéral d'ailleurs) des renseignements jusque-là jalousement gardés. Les participants à la conférence ont fait remarqué à ce sujet que, même au sein de l'OTAN, il a fallu attendre longtemps pour persuader les États-Unis de communiquer à leurs partenaires de l'alliance des renseignements sur leurs installations nucléaires. Une fois qu'on aurait déclenché une série d'alertes nucléaires, les pays seraient très réticents à fournir des informations à l'ONU. Peut-être faut-il en conclure que c'est au début d'une crise en gestation que les Nations-Unies peuvent jouer un rôle déterminant, et en particulier, pour trouver le moyen d'empêcher l'escalade et la menace du recours aux armes nucléaires.